

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
LA REGION NAZAIRIENNE ET DE
L'ESTUAIRE**

DECISION N°2020.00129 DU 17/04/2020

**DIRECTION DSTRIT
Unité Partenariats & Coopérations
métropolitaines**

**Objet :
Projet de création d'une Maison de
l'entreprise
Sollicitation subventions**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid 19 ;

Considérant que le Président se voit attribuer de plein droit, par l'article 1 de l'ordonnance n°2020-91, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionné à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à l'exception des matières énumérées du 1° au 7° de ce même article, lesquelles sont expressément exclues de la délégation ;

Considérant le projet de création d'une « Maison de l'Entreprise » regroupant sur un même site les services et entités dont la mission est d'accompagner à la création et au développement des entreprises. Cet équipement a vocation à s'installer dans le courant de l'année 2022 au sein des nouveaux bâtiments tertiaires de l'îlot Willy Brandt situé à côté de la gare de Saint-Nazaire.

La CARENE sera propriétaire des espaces tertiaires et assurera le portage des espaces collectifs (hall d'accueil, salles de réunions mutualisées) et des bureaux pour le Centre d'Initiatives Locales.

Considérant que ce projet s'inscrit dans les objectifs du Pacte pour la Transition écologique et industrielle de la centrale de Cordemais et de l'Estuaire de la Loire permettant ainsi la mobilisation de toutes les ressources au profit de la création d'emplois ;

DECIDE :

Article 1- Dans ce cadre, la CARENE sollicite l'intervention de cofinancements de l'Etat via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). La mobilisation de tous les cofinancements dont pourrait bénéficier le projet « Maison de l'Entreprise », comme, par exemple, le fonds de relance, est sollicitée.

Article 2- La recette correspondante sera constatée sur l'Autorisation de programme 50 opération 50071306 « Maison de l'Entreprise » du budget immobilier d'Entreprises.

Article 3 - La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire et portée à la connaissance de Mmes et MM. les Conseillers Communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Article 4 - Le Président de la CARENE et le Receveur percepteur de la trésorerie municipale de Saint-Nazaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Nazaire, le 17 avril 2020

Le Président,
David SAMZUN



VISA

JURIDIQUE	22/04
FINANCES	
AFFAIRES GENERALES	22/04 SF 23/04 cv

Conformément à la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ainsi qu'à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid 19, le Président de l'EPCI informera sans délai et par tout moyen l'ensemble des conseillers communautaires maintenus en fonction, ainsi que les conseillers municipaux et communautaires élus dès le premier tour non encore en fonction, des décisions prises dans le cadre de ses attributions



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : La CARENE

Utilisateur : GUENEGO Audrey

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	D202000129
Date de la décision:	2020-04-17 00:00:00+02
Objet:	DIRECTION DSTRIT - Unité Partenariats & Coopérations métropolitaines - Projet de création d'une Maison de l'entreprise - Sollicitation subventions
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.1 - demandes de subventions
Identifiant unique:	044-244400644-20200417-D202000129-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
044-244400644-20200417-D202000129-AR-1-1_0.xml	text/xml	1018
nom de original:		
2020-04-22_DSIL_Maison_Entreprises_DEC_signature DS2_vDEF2 (2).pdf	application/pdf	55894
nom de métier:		
99_AR-044-244400644-20200417-D202000129-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	55894

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 avril 2020 à 11h23min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 avril 2020 à 11h23min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 avril 2020 à 11h23min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 avril 2020 à 11h23min41s	Reçu par le MI le 2020-04-23